



MARCHANDISE PAYEE MAIS NON LIVREE ENTRE PARTICULIER QUEL RECOURS?

Par **PKBG72**, le **25/10/2011** à **17:33**

Bonjour,

j'ai acheté du vin à un particulier.
il était prévu de régler la moitié à l'avance et l'autre à la réception de la marchandise.
J'ai bien effectué le premier versement par virement, par contre je n'ai jamais reçu la marchandise et ceci malgré plusieurs mails de rappel.

Pourriez-vous me dire quels sont mes recours,(le virement effectué est de 3600€)
merci
cordialement

Par **Claralea**, le **25/10/2011** à **23:25**

Bonsoir, il faut saisir le juge de proximité avec toutes vos preuves (bon de commande, facture, virement...)

Lire ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/F2289.xhtml>

Vous devez entamer une procédure de saisine auprès du greffe du juge de proximité

Lire ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/F1785.xhtml>

Il serait bon tout d'abord d'envoyer une lettre RAR de "MISE EN DEMEURE" avant poursuite judiciaire (que vous écrirez textuellement sur votre courrier) afin de lui demander la livraison de votre commande ou le remboursement de votre acompte